

L'animateur : M. Jean Charles GUIGUEN.

Membres présents : MM. Philippe ANDRIEUX, Patrick BOURABIER, Philippe BRANDY,
Christian FRESNEL, Bruno RENON

Membres invités : MM. Jean GUILLEN et Jean-Jacques RABOISSON

Membre excusé : M. Jean GUILLEN

Le PV n° 1 de la réunion de la commission SENIORS en date du 07/07/2020 est approuvé sans modifications.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée d'un appel, au plus tard le 22 du mois comme le stipule l'art. 30 – paragraphe 2 - des RG de la LFNA) par lettre) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique obligatoirement avec en-tête du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Ce délai est ramené à 2 jours francs pour les matchs de coupe et pour les 4 dernières rencontres des championnats départementaux (art. 30 – paragraphe 3 des RG de la LFNA). Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel et qui est débité du compte du club appelant.

1° - SOUS-COMMISSION DES CHAMPIONNATS

CALENDRIER GENERAL :

Après élaboration des grilles de concordances (2 réunions ont été nécessaires) et afin d'optimiser les desiderata des clubs en matière de levers de rideaux, la commission proposera au comité directeur la version 1 du calendrier général des compétitions SENIORS (Championnats et Coupes). Cette V1 prendra en compte les dates des compétitions JEUNES proposées par la commission des JEUNES.

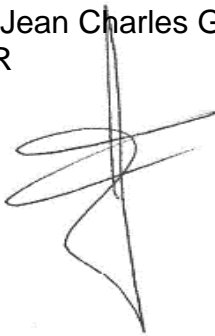
Le calendrier LFNA ne doit pas être une contrainte, mais une opportunité

2° - INFORMATIONS DIVERSES

- CR MANSLES, Monsieur LABRUNIE Pascal, du 14/07/2020,
- ES ELAN CHARENTAIS, du 08/07/2020,
- ASC SAULGOND, Monsieur GRAVELLE Mathieu, du 02/07/2020,
- AS PUYMOYEN, Monsieur Pierre PARDAILHGE, du 01/06/2020,
- OFC RUELLE, Madame Anne HAMONIC, du 11/06/2020,
- FC SAINT MAURICE MANOT, du 02/06/2020,
- FC ST CYBARDEAUX, Monsieur Amaury CRAPOULET, le 08/06/2020,
- FC CHABANAIS, Monsieur Christian PASCAUD, le 23/05/2020.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19H35

L'animateur Jean Charles GUIGUEN
BOURABIER



Le secrétaire Philippe BRANDY

